



Outil air comprimé pour déboucher les tuyaux condensats

UTILISATION :

Permet d'éliminer les impuretés et les bouchons dans les petits tubes d'évacuation.

Sa taille très compacte et l'embout conique vous permettent d'atteindre facilement l'extrémité de l'évacuation.

Fourni avec 2 cartouches et un étui de protection.

Pour limiter tout risque **d'explosion il est impératif de stocker les cartouches à une température inférieure à 50°C.**

AVANTAGES :

- Cartouches CO2 composées à 100% d'acier, elles sont recyclables
- Moins de déchets
- Débouche en quelques secondes.
- Interrupteur pour déclencher la pression
- Cartouches filetées pour plus de sécurité
- Etui de protection pour éviter les brûlures

DESCRIPTION :

- Hauteur : **40 mm**
- Largeur : **1750 mm**
- Profondeur : **70 mm**
- Poids : **0,xxx Kg**



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 06.04.2017



Numéro de version 1

Révision: 06.04.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
- Nom du produit: CARTOUCHE CO2
- No CAS:
124-38-9
- Numéro CE:
204-696-9
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation: Cartouche CO2 sous pression.**
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
ZEFAL
ZI des Cailloux
45150 Jargeau - France
Tel: +33(0)2 38 59 70 45
Fax: +33(0)2 38 59 99 14
Email: zefal@zefal.com / Mr Brunet
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :
-  GHS04
- Press. Gas D H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**
-  GHS04
- **Mention d'avertissement :** Attention
- **Mentions de danger :**
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence :**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
- 2.3 **Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 06.04.2017

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2017

Nom du produit: **CARTOUCHE CO2**- **vPvB**: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 Caractérisation chimique: Substances
- No CAS Désignation
124-38-9 dioxyde de carbone
- Code(s) d'identification
- Numéro CE: 204-696-9
- SVHC Aucun

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours :
- Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Après inhalation excessive: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

- 5.1 Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers :
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Pas nécessaire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 6.4 Référence à d'autres sections : Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Aucune mesure particulière n'est requise.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et contenants de stockage: Aucune exigence particulière.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 06.04.2017

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2017

Nom du produit: **CARTOUCHE CO2**

(suite de la page 2)

- Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle :

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

124-38-9 dioxyde de carbone (50-100%)

VME Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 ppm

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition :

- Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- Matériaux des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Protection des yeux: Pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme: Gazeuse

Couleur: Incolore

- Odeur: Caractéristique

- Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: -56,6 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -78,5 °C

- Point éclair : Non applicable.

- Température d'auto inflammation: Non applicable.

- Température de décomposition: 31 °C

- Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

- Pression de vapeur à 20 °C: 57300 hPa

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 06.04.2017

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2017

Nom du produit: **CARTOUCHE CO2**

(suite de la page 3)

- Densité à 20 °C:	1,52 g/cm ³
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	2000 g/l
- Teneur en solvants: VOC (CE) :	0,00 %
- 9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique :
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation :
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)



Page : 5/7

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 06.04.2017

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2017

Nom du produit: CARTOUCHE CO2

(suite de la page 4)

- *Autres indications écologiques :*
- *Indications générales: En général non polluant*
- *12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB*
- *PBT: Non applicable.*
- *vPvB: Non applicable.*
- *12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

- *13.1 Méthodes de traitement des déchets :*
- *Recommandation:*





Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- *Catalogue européen des déchets*

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 05 00	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut
16 05 05	gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04

- *Emballages non nettoyés*
- *Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.*
- *Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- *14.1 Numéro ONU*
- *ADR, IMDG, IATA* UN1013
- *14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU*
- *ADR* UN1013 DIOXYDE DE CARBONE
- *IMDG, IATA* CARBON DIOXIDE
- *14.3 Classe(s) de danger pour le transport*
- *ADR*
- 
- *Classe* 2 2A Gaz.
- *Étiquette* 2.2
- *IMDG, IATA*
- 
- *Class* 2.2
- *Label* 2.2

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 06.04.2017

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2017

Nom du produit: **CARTOUCHE CO2**

(suite de la page 5)

- 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement: - Polluant marin:	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur - Code danger: - No EMS: - Stowage Category	Attention: Gaz. 20 F-C, S-V A
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport:	
- ADR - Quantités limitées (LQ) - Quantités exceptées (EQ)	120 ml Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- Catégorie de transport - Code de restriction en tunnels	2 C/E
- IMDG - Limited quantities (LQ) - Excepted quantities (EQ)	120 ml Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 1013 DIOXYDE DE CARBONE, 2.2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 7)



Page : 7/7

*Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31*

Date d'édition : 06.04.2017

Numéro de version 1

Révision: 06.04.2017

Nom du produit: **CARTOUCHE CO2**

(suite de la page 6)

*EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Press. Gaz D: Gaz sous pression – Gaz dissous*

FR